

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Band:** 18 (1910)  
**Heft:** 10

**Artikel:** Deux figures des "mémoires" de Pierrefleur  
**Autor:** Reymond, M.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-17087>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

DEUX FIGURES DES  
" MÉMOIRES „ DE PIERREFLEUR

*François de Colombier et Claude d'Estavayer*

Des récits de Pierrefleur, l'un des plus connus et en même temps l'un des mieux en couleur est certainement celui où il retrace la vie de Claude d'Estavayer, évêque de Belley et prieur de Romainmôtier.

Le 28<sup>e</sup> jour du mois de Decembre (1534), dit Pierrefleur, au dit Romamostier, mourut noble Claude d'Estavayer, evesque de Belley, abbé de Haute-Combe, prieur et seigneur du dit Romamostier. Le dit seigneur de Belley vinst de petit en grand estat, de la sorte que s'ensuit : premierement, est à scavoir que le dit Claude d'Estavayé estoit nourry en la maison de l'abbé d'Haute-Combe, son oncle, et, ainsi comment il pleust à nostre seigneur, le dit abbé tomba en grande maladie, en sorte que l'on n'y esperoit pas la vie longue. Le dit Claude, enfant subtil, prinst l'avis de parler au confesseur du dit abbé son oncle, ensemble à son medecin, et vont conclurre entre eux de donner à entendre que luy estoit en danger de mort et qu'il eust avis de ordonner, tant de ce benefice que de ses biens, ce qu'il fit donation de son abbaye au dit Claude d'Estavayé. Le dit abbé ne mourust pas, mais torna en convalescence, dont ce fust à son gros regret; car incontinent le dit d'Estavayé, qui paravant n'estoit qu'un pauvre au dit couvent, se saisit du dit benefice et se fist abbé, dont le dit abbé en mourust presque de regret. Toutesfois, il devinst depuis abbé du Lac-de-Joux et mourust au dit lieu, et le dit d'Estavayé, qui paravant n'étoit qu'un pauvre vire aste du couvent d'Haute-Combe, fust fait abbé du dit couvent et depuis fust fait evesque de Belley et finalement fust prieur et seigneur de Romamostier. Estant environné de tant de biens et benefices, il devinst grand maistre, tenant grand train, suyvant la cour des princes, estant excessif en banquets, maxime-ment aux danses; finalement mourust et fust enterré au dit Romamostier avec un jeu de cartes<sup>1</sup>.

Ce récit est plaisant assurément, mais est-il exact?

<sup>1</sup> Pierrefleur, *Mémoires*, p. 125-126.

\* \* \*

Il est bien vrai que Claude d'Estavayer succéda à son oncle comme abbé d'Hautecombe. Ce parent n'était pas un Estavayer, et l'on ne trouve pas d'autre membre de cette famille dans le couvent. Sans doute, en 1510, un autre Claude d'Estavayer testa à Rumilly en Savoie et demanda à être enterré dans l'abbaye d'Hautecombe, avec la permission de l'abbé Claude<sup>1</sup>. Mais il était curé de Çudrefin et résidait à Estavayer. Il ne joua aucun rôle à Hautecombe, et le futur évêque de Belley n'était pas son neveu, mais son cousin. Il vivait en bons termes avec lui puisqu'il lui légua ses droits à la seigneurie de Mollondin.

Il faut chercher ailleurs l'oncle de Claude d'Estavayer. Sa mère, femme d'Antoine, coseigneur d'Estavayer, était Jeanne de Colombier<sup>2</sup>, fille d'Humbert III, seigneur de Colombier et de Vullierens, et sœur de François de Colombier, lequel est précisément le prédécesseur de Claude au gouvernement de l'abbaye d'Hautecombe.

L'oncle et le neveu valent la peine d'attirer notre attention.

François de Colombier était né en 1452<sup>3</sup>. A l'âge de douze ans, il recevait la chapellerie de Saint-Antoine dans l'église Saint-Paul de Lausanne. Le 24 septembre 1467 — il avait alors quinze ans — le chapitre de la cathédrale de Lausanne l'admettait parmi ses membres. Pendant que son père partageait son temps entre la cour de Savoie, ses châteaux patrimoniaux et celui d'Yverdon dont il était châtelain pour le duc, François était aux études. Le recteur de l'Université de Turin atteste en 1470 et en 1473 qu'il est bien son élève, qu'il suit les cours de la faculté de droit canonique.

<sup>1</sup> Grangier, *Annales d'Estavayer*, p. 296.

<sup>2</sup> Idem.

<sup>3</sup> Reymond, *Les dignitaires de l'Eglise de Lausanne*, p. 300.

De 1473 à 1480, François de Colombier nous échappe. Est-il à Chambéry auprès du duc, s'est-il rendu comme beaucoup d'autres à l'Université de Paris pour y compléter son savoir? Nous ne pouvons le dire. Ce n'est qu'en 1480 que nous le retrouvons à Lausanne. Il siège au chapitre, il enseigne comme professeur à la faculté de droit dépendante de la cathédrale. Il n'a que vingt-huit ans, et cependant il est déjà un personnage considéré. Au moment où il était arrivé à Lausanne, la ville était en ébullition. L'évêque Benoît de Montferrand et les citoyens se disputaient à qui mieux mieux au sujet de leurs droits réciproques. On finit par recourir à un arbitre qui fut l'abbé de Cerlier, et celui-ci rendit sa sentence le 10 décembre 1480, après avoir pris conseil, entre autres, de François de Colombier. Au chapitre, le même chanoine prit part à toutes les longues et pénibles délibérations relatives à l'union de la Cité et de la ville inférieure, et lorsque l'union fut consommée, François fut l'un des représentants des chanoines au conseil de la ville, comme aussi il fut l'un des délégués de la ville dans les pourparlers avec l'évêque<sup>1</sup>. Il était alors âgé de trente ans. On voit donc que s'il était entré tôt dans les honneurs, il s'en montrait digne.

Quelques années se passent pendant lesquelles François de Colombier paraît avoir été le plus souvent hors de Lausanne. Il y revient avec un titre nouveau, celui de protonotaire apostolique, au mois de mai 1491. L'heure est grave. L'évêque Benoît de Montferrand vient de mourir. Le jour des funérailles, le 9 mai, tous les chanoines présents à Lausanne, au nombre de quinze, se réunissent dans la salle capitulaire, au cloître de la cathédrale, sous la présidence du chantre, Soffred des Arches, qui assiste fidèlement aux réunions du chapitre depuis près d'un demi-siècle. Le chantre fait l'éloge de l'évêque défunt et propose de le remplacer

<sup>1</sup> Archives ville de Lausanne, *Comptes des prieurs*, 1483.

par le meilleur et le plus sage des chanoines. Le doyen de Savoie, Philippe de Compeys, qui vingt ans auparavant avait été l'élu du chapitre, mais avait dû céder l'évêché à Julien de la Rovère (le futur pape Jules II) se lève et propose comme évêque François de Colombier. Le chantre approuve ce choix et tous les autres chanoines le trouvent bon, tous à l'exception de cet intrigant de prévôt de Berne Jean Armbruster qui s'était retiré dès le début de la séance, que ses collègues cherchèrent vainement à ramener, et qui quelques jours plus tard allait poser sa propre candidature. François de Colombier est donc proclamé élu. Après un service d'actions de grâces, il est conduit au son des cloches dans la cathédrale, au chœur, devant le maître-autel, et là son élection est annoncée au peuple. Le notaire Pierre de Fossa en dresse procès-verbal.

Mais le chapitre de Lausanne avait trop présumé de ses forces. Il fallait à l'élu la ratification de Rome. Or, le duc de Savoie avait, immédiatement après la mort de Benoît de Montferrand, envoyé auprès du pape un courrier pour demander l'évêché de Lausanne en faveur d'un beau-frère de Benoît, coadjuteur plus ou moins désigné déjà, Aymon de Montfalcon, qui était conseiller et maître de la chapelle du duc en même temps que prieur de Ripaille et de Douvaine. Le pape attendit à peine la notification du chapitre. Le 16 mai déjà, il nomma Aymon de Montfalcon évêque de Lausanne. L'élection de François de Colombier était ainsi annulée.

Le chapitre se soumit, et François de Colombier en fit autant. Il y mit même de la bonne grâce. Le 9 juillet, il était aux côtés d'Aymon de Montfalcon lorsque celui-ci prêta à son entrée en ville, à la porte Saint-Etienne, le serment de respecter les franchises de la communauté. Le nouvel évêque prit d'ailleurs à tâche de lui faire oublier la blessure d'amour-propre que François avait reçue. Il le choisit pour son

vicaire général, lui donna les bénéfices curiaux de Saint-Saphorin et de Chexbres, le fit nommer en 1495 ou 1496 chantre de la cathédrale.

S'il n'est pas évêque, François de Colombier est certainement à ce moment l'ecclésiastique le plus en vue du diocèse. Et cependant, voici que, brusquement, il oriente son activité dans une autre direction. Le 9 mai 1498, l'abbé d'Hautecombe, Sébastien d'Orlyé, ayant résigné sa charge entre les mains du pape, celui-ci nomme pour le remplacer François de Colombier, chanoine de Lausanne. Mais l'abbaye d'Hautecombe suit la règle de Cîteaux qui ne permet pas qu'un monastère de l'ordre soit gouverné par un prêtre séculier. Le pape lève toute interdiction, et accorde toute dispense. On pourrait après cela supposer que François de Colombier ne fait que cumuler une dignité de plus. Il n'en est rien. On le voit remplacé dès 1498 comme chantre de la cathédrale, et le 30 novembre 1504, il est qualifié d'ancien chanoine de Lausanne. Il ne cumule pas, et il paraît bien avoir pris l'habit des Cisterciens. Un acte de l'an 1500 le qualifie de visiteur des monastères de Cîteaux en Savoie, et en 1506, il est dit moine.

Tel est l'oncle. Voici maintenant le neveu.

Claude d'Estavayer était le second fils d'Antoine, seigneur de Villaranon et de Villargiroud, coseigneur de Mollondin, d'Aumont et de Sévaz<sup>1</sup>. Son père était à la cour de Savoie et occupait à Chambéry le poste de premier gentilhomme de la maison de Charles, l'un des fils du duc Philibert, qui devint duc lui-même en 1504, à l'âge de 21 ans. Suivant toutes probabilités, Claude fut le compagnon de jeux du prince Charles, et c'est certainement à l'affection que lui témoignait ce dernier que Claude dut d'être nommé évêque de Belley en 1507.

Antoine d'Estavayer quitta la cour de Chambéry vers

<sup>1</sup> Grangier. *Annales d'Estavayer*, p. 548 et 324.

1499, et on le voit l'année suivante châtelain de Romont pour le duc de Savoie, ce qui explique qu'en 1504 son fils Claude possède un bénéfice de chapelain dans cette ville. Antoine testa le 23 juin 1501 et mourut peu après, suivi de près par son fils aîné Humbert. Dans un accord qu'il fit avec l'une de ses sœurs, le 13 janvier 1502, Claude d'Estavayer agit en chef de famille et déclare qu'il a hérité de tous les biens de son père au pays de Vaud.

Nous voyons ainsi qu'avant 1504, Claude, ami d'enfance du duc de Savoie, possède des biens assez importants dans notre pays. Il y a plus. Le 13 novembre 1498, déjà, il est chanoine de Lausanne. A cette date, il est présent, avec l'abbé de Montheron, à l'interrogatoire d'un sorcier de Poliez-le-Grand, Pierre de Sauges, dans la prison de Dommartin<sup>1</sup>. Ce fait permet de supposer qu'il n'était plus un tout jeune homme et qu'il jouissait déjà d'une certaine réputation. Nous sommes, par conséquent, très loin du virehaste ou du tournebroche dont parle Pierrefleur.

L'oncle de Claude d'Estavayer, François de Colombier, cesse d'être abbé d'Hautecombe au début de 1504. Le 24 janvier 1504, une bulle du pape Jules II confirme la résignation faite par François de l'abbaye d'Hautecombe en faveur de son neveu. Nous ne pouvons pas démentir le récit de Pierrefleur suivant lequel Claude aurait abusé de la maladie de son oncle, mais aucun document ne nous parle de cette maladie, et le passé de François rend difficilement admissible qu'il ait pu être dépouillé par surprise. Il faut d'ailleurs se souvenir que l'abbaye d'Hautecombe était la nécropole des ducs de Savoie, et que rien de ce qui touchait la direction de ce monastère ne pouvait échapper au contrôle du souverain. Nous pouvons donc affirmer que le transfert de la dignité abbatiale se fit sans surprise. L'acte de résignation lui-même le prouve, puisque François s'y réserve la

<sup>1</sup> Arch. cant vaud. *Procès de sorcellerie.*

jouissance de la moitié des revenus du couvent. Il ne voyait donc pas accourir la mort.

Ce qui est vrai, c'est qu'un conflit surgit bientôt entre l'oncle et le neveu. Devenu abbé d'Hautecombe, Claude d'Estavayer prétendit en exercer immédiatement tous les droits. En se démettant de la dignité abbatiale, François avait voulu se débarrasser plutôt d'un fardeau que de ses honneurs et de ses revenus. Le différend s'envenima à tel point que François s'en fut se plaindre à D. Amblard Goyet, commendataire de Filly, vicaire et official de Genève, conservateur des privilèges de l'ordre de Cîteaux en Savoie <sup>1</sup>.

La liste de ses griefs était longue. François de Colombier réclamait le remboursement de débours qu'il avait fait pour son neveu, et de sommes d'argent qu'il lui avait prêtées. Il se plaignait de n'avoir pu jouir entièrement de la pension qui lui était réservée, d'avoir été privé d'arrérages et de créances auxquelles il avait droit.

François de Colombier réclamait encore de pouvoir user librement du petit pécule, c'est-à-dire des économies qu'il avait réalisées pendant qu'il était abbé, de pouvoir résider librement à Hautecombe, ou bien dans une maison dépendante de ce monastère, ou encore dans un autre couvent de l'ordre de Cîteaux. Il désirait qu'on lui assurât la possession, sa vie durant, d'une terre appelée Pra-Gemier sous Pontaul, de la vigne de la Côte du Rhône, et de cent fromages par an. Il avait soin de stipuler que ces fromages ne devaient pas être plus petits que ce n'était l'usage, et qu'ils devaient provenir du mont de Charrey et non pas du Curtillet dont les produits étaient apparemment moins bons.

L'ex-abbé réclamait mieux : les pouvoirs de vicaire général et de procureur de l'abbé pour l'administration de tous les biens destinés à lui assurer la moitié des revenus du monastère. Il demandait que son neveu intercédât à Rome

<sup>1</sup> Arch. ville Lausanne, *Poncer, Montheron*, 127.



en sa faveur pour lui faire maintenir, malgré sa résignation, le droit de porter la mitre abbatiale, la crosse et autres insignes pastoraux, et en outre que l'abbaye d'Hautecombe lui fût rétrocédée en cas de mort ou de résignation de son neveu.

Il est visible que, quel qu'ait été le motif de sa résignation, François la regrettait et cherchait à reprendre le plus qu'il pouvait de son autorité. C'est cela sans doute qui a été à l'origine du récit amplifié et dénaturé par Pierrefleur.

Aux doléances de son oncle, Claude d'Estavayer répondit qu'il lui reconnaissait parfaitement le droit à la moitié des revenus de l'abbaye, mais qu'il devait aussi assumer la moitié des charges. Quant aux arrérages et aux sommes réclamées par François, tout cela appartenait au trésor du monastère dont lui seul, Claude, était maintenant l'administrateur.

Le moderne abbé reconnaissait d'ailleurs qu'il tenait le monastère de la résignation de son oncle, et que ce serait ingratitude de sa part de s'opposer aux justes demandes de ce dernier. Il déclarait donc s'en référer complètement à l'arbitrage de l'évêque de Lausanne Aymon de Montfalcon.

François de Colombier n'avait aucune raison de repousser l'arbitrage du prélat dont il avait été le vicaire général. Il l'accepta donc. Et le 14 janvier 1506, l'évêque, après avoir réfléchi pendant plusieurs jours, après avoir consulté parents et amis, rendit sa sentence au château Saint-Maire, dans la chambre chauffée, en présence de Baptiste d'Aycard, son vicaire général, Pierre Flory, son official, Jean de Colombier, frère du plaignant, François Champion, seigneur de Vaulruz, beau-frère de Claude d'Estavayer, d'Aymon Gringuillet, Dr en décrets, des chanoines Louis de Pierre, prévôt de Neuchâtel, Michel de Saint-Cierges, jurisconsulte, Guillaume de Montdragon et Jacques de Pontverre, ainsi que d'Etienne Bergier, prieur de Bettens et sous-prieur de Saint-Maire, et d'autres personnages<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Poncer, Montheron*, 127.

L'arbitrage fut presque entièrement favorable à François de Colombier. L'évêque décida que, pour la moitié des revenus, celui-ci conserverait la vieille maison d'Hautecombe (l'ancien monastère situé à quelques cents mètres du nouveau), le prieuré de Saint-Innocent, le château de Meyry, les granges d'Aix, de Berchoud, d'Hauteroche, la maison de Vignetes avec la léproserie de la B. Marie-Madeleine au pont de la Guillotière, à Lyon, et le droit de patronat sur l'église, la maison de Givrey. Sur tous ces biens, François de Colombier aurait tout pouvoir de vicaire général et de procureur de l'abbé, il pourrait recouvrer librement les cens et arrérages, mais il devrait cependant remettre chaque année à Claude, sur ses revenus, trente coupes de froment et cent mesures de seigle à la mesure de Rumilly.

François de Colombier renonçait aux arrérages qu'il réclamait, levée était faite de toutes les suspensions et excommunications qu'il avait fait prononcer contre ses débiteurs. Mais ses économies lui étaient rendues, on lui donnait son pré, sa vigne et ses fromages. Claude d'Estavayer demanderait à Rome le tranfert d'une pension de 100 ducats d'or, dont le protonotaire de Savoie (Philippe de Compeys, sans doute) avait joui sur les revenus de l'abbaye, en faveur de François Mayor, cleric de première tonsure. Ce François Mayor était un autre neveu et filleul de François de Colombier : il devait être plus tard le dernier prévôt de la cathédrale de Lausanne.

Enfin, Claude d'Estavayer demanderait à Rome que l'abbaye fît retour à son oncle, en cas de mort ou de résignation par lui-même et que François pût continuer à porter la mitre et la crosse à Hautecombe et dans toutes les maisons de l'ordre de Cîteaux. François devait au surplus pouvoir élire domicile dans n'importe quelle dépendance du monastère à lui réservée ou dans une autre maison de l'ordre.

(*A suivre.*)

M. REYMOND.

---